



**RÉUNION DU BUREAU**  
**DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**DU SAGE ALLIER AVAL**

12 janvier 2007 – 9h30  
Issoire

---

*COMPTE RENDU*

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse : Etablissement Public Loire*  
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
e-mail : [helene.etienne@eptb-loire.fr](mailto:helene.etienne@eptb-loire.fr)  
[www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)

[Les documents de séance de la réunion sont téléchargeables sur le site Internet du SAGE]

## Réunion du bureau de la CLE – le 12 janvier 2007

---

### **Etaient présents :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, représentant de Clermont Communauté

#### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, administrateur de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Mme Gaëlle OUTTIER, Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand – chargée de mission

#### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- Mlle Audrey NADALLE, MISE du Puy de Dôme
- Mme Nathalie NICOLEAU, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Patrick POYET, MISE de l'Allier

#### Autres participants à la réunion

- M. Gilles ACHARD, Conseil Général du Puy de Dôme - chargé de mission
- Mlle Nathalie BERNARD, Conseil Régional d'Auvergne - chargée de mission
- M. Luc BLONDEL, Conseil Régional d'Auvergne – Responsable service environnement
- M. Gilles CERISIER, DIREN Auvergne - chef de la division Environnement industriel et du sous-sol
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval
- M. Yves GUEYDON, Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne
- M. Christian GUINARD, FRANE
- M. Rodolphe RIDEAU, Conseil Général de l'Allier – chargé de mission
- M. Monique PAULIN, FRANE

### **Etaient excusés :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Paul BERNARD, Conseiller Général du Cher
- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier

#### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire Bretagne

## **Ordre du jour de la réunion**

1. Présentation du projet de la Région Auvergne de schéma de développement durable de la rivière Allier
2. Examen du schéma départemental des carrières du Puy de Dôme
3. Commissions thématiques du SAGE : modalités de composition
4. Planning prévisionnel des études du SAGE pour 2007
5. Etudes complémentaires à mener sur la Chaîne des Puys
6. Etude de la dynamique fluviale de l'Allier : validation finale
7. Communication : proposition d'actions

## **Préambule**

M. Jean Louis AMAT accueille les membres du bureau au sein de la Sous-préfecture d'Issoire.

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, remercie Monsieur le Sous-préfet de la mise à disposition des locaux.

Il rappelle que cette réunion est consacrée à la présentation du projet de la région Auvergne concernant la rivière Allier et à l'examen du projet de schéma des carrières du Puy de Dôme.

Il remercie M. Yves GUEYDON, Vice-président de la région Auvergne, ainsi que Mlle Nathalie BERNARD et M. Luc BLONDEL du service Environnement d'être présents à cette réunion pour présenter le projet de la région.

## **1. Projet de la Région Auvergne de schéma de développement durable de la rivière Allier**

*(cf. diaporama)*

M. Yves GUEYDON introduit la présentation en soulignant l'importance de la rivière Allier pour l'Auvergne de part les enjeux socio-économiques et environnementaux qui y sont associés. Le schéma de développement durable de la rivière Allier est porté au sein de la Région par les services Environnement et Tourisme car ce schéma a une double vocation : la préservation de la rivière et de sa vallée mais aussi sa mise en valeur.

Ainsi d'un point de vue touristique, le schéma a notamment pour objet de faciliter la mise en place d'une voie verte, et de coordonner les différents projets concernant la valorisation de la rivière sur l'ensemble de l'axe. Il s'agit de prendre en compte la rivière dans toutes ces dimensions dans les différentes politiques.

M. GUEYDON ajoute que ce schéma n'a pas vocation à remplacer les SAGE mais à aider leur mise en œuvre concrète sur le territoire.

Mlle Nathalie BERNARD présente le schéma de manière plus détaillée en rappelant le contexte, les étapes de la démarche, les éléments techniques...

Le schéma se base sur un document de référence (diagnostic partagé) qui présente les enjeux de préservation et de valorisation de la rivière. Il s'agit par la suite d'identifier, sélectionner et mettre en œuvre les projets en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière.

Une phase de concertation sera donc menée en 2007 pour aboutir à la définition du schéma de développement durable (programme d'actions).

Le schéma pourra s'inscrire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 afin de bénéficier de crédit de l'Etat, de l'Europe et de l'EP Loire.

Pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement durable de la rivière Allier, la région propose la création d'une association qui rassemblerait les acteurs de l'eau du territoire (et remplacerait l'actuel comité de pilotage).

- M. Bernard SAUVADE précise qu'au-delà de l'application du volet réglementaire du SAGE, un programme d'actions doit également mis en œuvre dans le cadre de la démarche : la région pourra être un partenaire privilégié notamment à travers ce projet.

- Dans le cadre de la réalisation du document de référence, la région demande au bureau si elle peut disposer des données cartographiques de l'étude de la dynamique fluviale et plus particulièrement de la proposition de délimitation de l'espace de liberté de la rivière.

Lors de la dernière réunion de la CLE, seul le diagnostic de cette étude a été présenté et validé par la commission. Il a été jugé prématuré dans cette phase d'état des lieux / diagnostic du SAGE d'évoquer les orientations de gestion de l'espace alluvial. La cartographie de l'espace de liberté proposé n'a donc pas été présentée et discutée en CLE.

Le bureau juge donc délicat de diffuser cette cartographie dans le cadre du projet de la région Auvergne alors même que celle-ci n'a pas été présentée à la CLE.

## **2. Examen du schéma départemental des carrières du Puy de Dôme**

*(cf. diaporama)*

Mlle Hélène ETIENNE rappelle brièvement les objectifs du schéma départemental des carrières, la procédure d'élaboration et de révision et les impacts des extractions de granulats sur la ressource en eau et les milieux. Elle présente ensuite les orientations du schéma des carrières actuellement en vigueur dans le Puy de Dôme (schéma adopté en 1996) et les orientations du projet de schéma soumis à la consultation du public.

La DRIRE et la FRANE sont invités à compléter cette présentation.

Dans un premier temps, M. Gilles CERISIER (DRIRE Auvergne) précise les modalités de mise en compatibilité du schéma des carrières avec le SAGE et le SDAGE : le schéma des carrières doit être rendu compatible dans un délai de 3 ans suite à l'approbation de ces documents.

Il indique que le projet de schéma des carrières se veut plus restrictif que le précédent en terme de protection de la nappe alluviale.

En effet, l'étude hydrogéologique approfondie et la tierce expertise du BRGM proposées dans le projet de schéma ont pour but de remplacer la cartographie de la nappe alluviale à protéger, jugée non pertinente aujourd'hui (car réalisée en 1975), en étudiant précisément le contexte hydrogéologique local et en répondant aux questions des relations avec la nappe alluviale et des impacts du projet sur celle-ci.

Il ajoute que le projet soumis à consultation doit être précisé : les notions de nappe alluviale, alluvions récentes et anciennes et « influence directe sur la nappe alluviale » seront définies dans le schéma et un cahier des charges « minimum » de l'étude hydrogéologique approfondie sera établi par le BRGM et annexé au schéma.

Suite à la consultation du public, il est ainsi prévu d'organiser une concertation entre les différents acteurs concernés (carriers, associations...) afin d'arrêter ces différentes notions.

- M. Gilles ACHARD pose la question des modalités de mise en compatibilité du schéma des carrières avec le SAGE. Mlle ETIENNE précise qu'à l'heure actuelle et en attendant les décrets d'application de la nouvelle loi sur l'eau, le schéma des carrières doit faire l'objet d'une procédure de révision pour être rendu compatible avec le SAGE.
- M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, émet des réserves sur le projet de schéma : il existe une réelle ambiguïté quant à la protection de la nappe alluviale de l'Allier en l'absence d'une cartographie de la nappe à une échelle convenable. Il indique qu'il est nécessaire de définir une échelle cohérente afin de prendre des décisions en conséquence.
- M. CERISIER souligne que l'approche adoptée aujourd'hui est différente, elle se veut scientifique : la nappe alluviale étant difficile à délimiter, du fait notamment de sa fluctuation dans le temps, il est proposé d'étudier pour chaque projet de carrières le contexte hydrogéologique local (mesures piézométriques hautes et basses eaux, coefficient d'emmagasinement...).
- M. Yves GEAY, Président du CEPA, indique que la préservation de la nappe alluviale doit se traduire dans le schéma des carrières par une cartographie précise de la nappe.
- M. Patrick POYET pose la question des autorisations délivrées avant la mise en compatibilité avec le SAGE et le SDAGE.

M. Gilles CERISIER répond que ces autorisations sont données pour une durée bien définie et que les exploitations ne peuvent être arrêtées avant la fin de cette durée sauf indemnisation de l'exploitant.

- M. Christian GUINARD de la FRANE intervient à son tour. Il met l'accent sur le rôle important que joue les alluvions (filtre de l'eau, stockage...) qui sont en stock limité à présent et qui ne se renouvellent pas. Il y a aujourd'hui un déficit d'alluvions considérable, il est donc important de les protéger.

La loi des carrières avait pris en compte cet enjeu puisqu'elle visait notamment la substitution des extractions d'alluvions par l'utilisation de roches massives.

Il déplore qu'il ne soit pas fait référence à la cartographie de la nappe alluviale élaborée par le CETE et le BRGM en 1975 dans le projet de schéma des carrières et qu'il n'y ait pas de limitation de la durée d'exploitation des carrières. Car les autorisations qui pourront être délivrées avant la mise en compatibilité du schéma des carrières avec le SAGE, le seront pour 30 ans.

Il ajoute qu'il faudrait supprimer un contre sens qui apparaît dans le projet de schéma : celui d'autoriser de nouvelles extractions pour réhabiliter d'anciennes gravières.

Il conclut sur la nécessité de réviser le schéma (dans d'autres conditions) et de diminuer les contraintes liées à l'ouverture de carrières de roches massives afin de les substituer aux extractions d'alluvions.

Mme Monique PAULIN de la FRANE indique qu'il est dommage que le schéma soit soumis à la consultation du public alors même que certains éléments doivent être précisés avant son approbation.

- Mlle Gaëlle OUTTIER (CCI) rappelle que la valorisation des déchets de BTP notamment permet de substituer une partie des granulats alluvionnaires.

### Observations du bureau

Il est proposé aux membres du bureau les observations qui peuvent être faites sur le schéma dans le cadre de la consultation du public.

Ces observations sont adoptées par les membres présents, les services de l'Etat n'ayant pas pris part au vote.

Le bureau de la CLE du SAGE Allier aval demande :

- que la révision du schéma départemental des carrières soit reportée suite à l'approbation du SAGE Allier aval et du SDAGE Loire Bretagne,
- que, dans l'attente de cette nouvelle révision, qui devra être conduite de manière concertée, le schéma des carrières soit maintenu dans son état actuel avec notamment le maintien de la cartographie des zones protégées et la référence à la cartographie de la nappe alluviale de l'Allier établit par le BRGM et le CETE en 1975.

### **3. Commissions thématiques du SAGE : modalités de composition**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval, réunie en séance plénière le 20 novembre 2006, a validé la mise en place de 4 commissions thématiques qui se réuniront dans un premier temps dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.

Une commission inter-SAGE doit également être mise en place entre le SAGE Sioule et le SAGE Allier aval pour traiter de la problématique de la Chaîne des Puys.

Il est proposé aux membres du bureau une démarche permettant d'aboutir à la composition des ces commissions :

- Inscription des membres (titulaires et suppléants) de la CLE aux commissions dont ils souhaitent être membres (par courrier).
- Les techniciens des structures représentées à la CLE pourront également être sollicités (par mail par exemple), plus particulièrement les personnes rencontrées par les bureaux d'étude lors de la réalisation de l'état des lieux.
- Inscription de personnes non membres de la CLE qui auront été sollicitées par courrier.

La composition des commissions, établie sur la base des inscriptions en veillant également à la représentation des différents intérêts du territoire dans chaque commission et à l'équilibre entre élus et techniciens (dans la mesure du possible) sera validée par la CLE lors de sa prochaine réunion, au mois de mai.

Concernant la liste des personnes / organismes non membres de la CLE à solliciter, une proposition est faite au bureau.

Il est demandé d'ajouter à cette liste : la délégation régionale du Tourisme, le comité régional de canoë kayak et le "Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de l'eau de Volvic".

### **4. Planning prévisionnel des études du SAGE pour 2007**

Le planning prévisionnel des études du SAGE est présenté (cf. document joint).

L'état des lieux devrait être validé par la CLE au mois de mai suite à une pré-validation par les techniciens et le bureau. Le diagnostic pourrait ainsi débuter au mois de juin avec les premières réunions des commissions thématiques. La validation du diagnostic est prévue pour le mois de janvier 2008.

Après discussion, les membres du bureau décide de décaler la réunion du bureau, prévue initialement au mois de mars, au mois d'avril afin de laisser le temps aux bureaux d'études d'intégrer les remarques des techniciens dans les documents qui leurs seront présentés.

## **5. Etudes complémentaires à mener sur la Chaîne des Puys (information)**

Il est rappelé que l'étude des eaux souterraines du bassin de l'Allier conclut sur la nécessité de mener des études complémentaires sur la Chaîne des Puys.

Ces études complémentaires portent sur :

- un bilan « prélèvements / ressource » précis à l'échelle des bassins versants et l'identification de points de mesures des débits visant la constitution d'un réseau de suivi par la suite,
- la définition des débits minimaux des cours d'eau nécessaires à la satisfaction des besoins des milieux et espèces.

La Chaîne des Puys est concernée par 2 SAGE : la Sioule et l'Allier aval. Ces études devant être réalisées sur l'ensemble de la Chaîne des Puys, un partenariat est donc à mettre en place entre les CLE Allier aval et Sioule et entre les deux structures porteuses des SAGE, le SMAD des Combrailles et l'EP Loire pour le portage des études.

Il convient dans un premier temps de faire partager les résultats de l'étude des eaux souterraines du bassin de l'Allier aval à la CLE du SAGE Sioule : une présentation des résultats sur la Chaîne des Puys est donc prévue lors de la prochaine réunion de la CLE du SAGE Sioule, le 6 février.

En parallèle, les cahiers des charges, le coût et délais des études doivent être définis en collaboration avec le SMAD des Combrailles afin notamment de déterminer si ces études peuvent être réalisées dans le cadre de l'élaboration des SAGE.

Dans ce cas, les questions du financement et de la maîtrise d'ouvrage de ces études doivent également être abordées. En effet, des critères de répartition des dépenses entre le SMAD des Combrailles et l'Etablissement doivent être recherchés.

Par ailleurs, conformément aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne, une commission inter-SAGE sera mise en place dans le courant de l'année pour traiter de la problématique de la Chaîne des Puys.

Les éléments complémentaires cités auparavant (cahier des charges, financement...) doivent donc être définis afin d'avancer sur ce dossier.

## **6. Etude de la dynamique fluviale : validation finale**

La CLE a validé la partie diagnostic de l'étude de la dynamique fluviale le 20 novembre dernier mais la seconde partie du rapport, les propositions d'orientations de gestion, n'a pas été présentée. En effet, il avait été jugé prématuré dans cette phase d'état des lieux diagnostic du SAGE d'évoquer les orientations de gestion de l'espace alluvial.

Les remarques faites sur cette seconde partie par le groupe technique et le bureau de la CLE ont été intégrées, dans la mesure du possible, à l'étude. En complément de la cartographie, sont proposées des fiches récapitulatives par sous tronçon reprenant les principaux paramètres généraux et les orientations de gestion.

Une dernière validation pour cette partie « propositions d'orientations de gestion » est souhaitée afin de clore le marché, c'est pourquoi les membres du bureau et du groupe technique « Dynamique fluviale » ont été destinataires du rapport mi-décembre.

Il ne s'agit pas de valider les principes de gestion, ceux-ci devront être présentés, discutés dans le cadre de l'élaboration du SAGE mais les propositions faites pourront servir de base à la concertation.

M. GUINARD de la FRANE a émit des remarques sur cette seconde partie de l'étude.

Le bureau valide l'étude sous réserve de l'intégration des remarques de M. GUINARD.

## **7. Communication : proposition d'actions**

Il est proposé aux membres du bureau deux actions de communication à mettre en place au premier semestre 2007 :

- le 3<sup>ème</sup> numéro de la lettre du SAGE consacrée à la thématique de la dynamique fluviale
- un annuaire des membres permettant de faciliter la communication interne à la CLE. Des fiches de renseignements à compléter seront envoyées à chaque membre titulaire et suppléant de la CLE en vue de la réalisation de cet annuaire. Celui-ci pourra être envoyé par mail à chaque membre et consulté sur le site Web du SAGE.

Le bureau approuve ces propositions.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 13h00.**

**La prochaine réunion du bureau aura lieu le mercredi 11 avril à 14h30 en mairie de Pont du Château.**

La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié offert par le Sous-préfet d'Issoire.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

### **↪ Annexes :**

- Diaporamas présentés lors de la réunion
- Observations du bureau de la CLE sur le projet de schéma des carrières du Puy de Dôme
- Planning prévisionnel 2007
- Liste des personnes / organismes non membres de la CLE à solliciter pour l'inscription aux commissions thématiques du SAGE